

Référence : CU 2019/49/(A)/DTA/SGB

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au [[[FunctionalTitle2]]] et a l'honneur d'informer le Gouvernement que la réunion régionale pour l'Afrique préparatoire au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale se tiendra au siège de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), à Addis-Abeba (Éthiopie), du 9 au 11 avril 2019. Des services d'interprétation en anglais, en arabe et en français seront assurés pendant la réunion. Le quatorzième Congrès se tiendra à Kyoto (Japon) du 20 au 27 avril 2020 et sera précédé de consultations le 19 avril 2020.

Les participants à la réunion régionale préparatoire seront saisis d'un guide de discussion qui portera à la fois sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour et sur les thèmes des ateliers qui seront abordés par le Congrès ; ce guide a été établi par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en coopération avec les instituts composant le réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

L'ordre du jour provisoire de la réunion régionale préparatoire se fonde sur l'ordre du jour provisoire du Congrès, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/192 du 19 décembre 2017, qui est le suivant :

1. Ouverture du Congrès.
2. Questions d'organisation.
3. Stratégies globales de prévention de la criminalité au service du développement social et économique.
4. Approches intégrées face aux problèmes rencontrés par le système de justice pénale.
5. Approches multidimensionnelles suivies par les pouvoirs publics pour promouvoir l'état de droit, notamment en assurant l'accès à la justice pour tous, en mettant en place des institutions efficaces, responsables, impartiales et non exclusives, et en envisageant des mesures sociales, éducatives et autres, propres notamment à favoriser une culture de la légalité respectueuse des identités culturelles, conformément à la Déclaration de Doha.

[[[FormalSalutation]]]

[[[TitlePrefix]]] [[[FirstName]]] [[[MiddleName]]] [[[LastName]]] [[[PersonSuffix]]]

[[[FunctionalTitle1]]]

[[[FunctionalTitle2]]]

6. Coopération internationale et assistance technique visant à prévenir et combattre toutes les formes de criminalité :
 - a) Le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations ;
 - b) Les formes de criminalité nouvelles et émergentes.
7. Adoption du rapport du Congrès.

Dans la même résolution, l'Assemblée a décidé que les questions ci-après seraient examinées lors des ateliers qui se tiendraient dans le cadre du quatorzième Congrès :

1. La prévention de la criminalité fondée sur des données factuelles : les statistiques, les indicateurs et l'évaluation à l'appui de pratiques efficaces ;
2. La réduction de la récidive : repérer les risques et concevoir des solutions ;
3. L'éducation et l'engagement des jeunes, éléments déterminants pour la résilience des sociétés face à la criminalité ;
4. Les tendances actuelles de la criminalité, les évolutions récentes et les solutions nouvellement apparues, en particulier le recours aux nouvelles technologies pour commettre des actes criminels et lutter contre la criminalité.

Les participants à la réunion régionale préparatoire sont invités à examiner les questions de fond inscrites à l'ordre du jour et les thèmes des ateliers du Congrès dans une perspective régionale et à formuler des recommandations axées sur l'action qui serviront de point de départ aux projets de recommandations et de conclusions dont le Congrès sera saisi.

Les documents de la réunion sont disponibles dans les langues concernées à l'adresse <http://www.unodc.org/congress/fr/regional-preparation.html>.

Le Gouvernement est invité par la présente à participer à la réunion régionale pour l'Afrique préparatoire au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Il est en outre encouragé à accorder toute l'attention voulue à la parité femmes-hommes et à l'inclusion de jeunes dans sa délégation.

Le Secrétaire général serait reconnaissant au Gouvernement de bien vouloir l'informer dès que possible, et en tout état de cause le **25 mars 2019** au plus tard, de la composition de sa délégation, notamment des noms, titres, adresses postales, numéros de téléphone/télécopie et adresses électroniques de ses membres. Ces informations devront être communiquées directement à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Centre international de Vienne, 1400 Vienne (Autriche), télécopie : +43-1-26060-5885, courrier électronique : unodc-congress.prep.mtg@un.org.

Le 14 février 2019

